
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 février 2016 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Chantal Rossi, Mairesse suppléante d'arrondissement
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHANTAL ROSSI

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Alain Legault, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
M. Jean-Marc Jacques, chef de Cabinet

Était aussi présent :

M. Jonathan Martel, commandant représentant du poste de quartier 39

Nombre de personnes dans la salle : environ trente (30)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante d'arrondissement, déclare la séance ouverte

CA16 10 033

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 février 2016, à 19 h.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2016, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

CA16 10 034

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 janvier 2016, à 19 h.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 janvier 2016, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02

CA16 10 035

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 janvier 2016.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 janvier 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.03 1162577009

CA16 10 036

Rendre hommage aux citoyens membres du conseil d'administration de la Société Montréal-Nord 2015 pour le travail bénévole effectué dans le cadre des célébrations du centenaire de Montréal-Nord.

ATTENDU QUE l'année 2015 marquait le centenaire de l'existence de la Ville de Montréal-Nord ;

ATTENDU QUE cet événement d'importance se devait d'être souligné ;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaitait mobiliser tous les secteurs pour participer à cet événement;

ATTENDU QUE la Société Montréal-Nord 2015 a été créée dans le but de planifier, d'organiser et de superviser les célébrations qui ont eu lieu ;

CONSIDÉRANT le travail remarquable effectué par les membres du conseil d'administration et tous les employés de la Société ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement désire exprimer sa gratitude envers tous les bénévoles membres du conseil d'administration de la Société ;

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE l'arrondissement rende hommage aux citoyens membres du conseil d'administration de la Société Montréal-Nord 2015 pour le travail bénévole effectué dans le cadre des célébrations du centenaire de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

15.01 1154201013

CA16 10 037

Adjuger à Les Serres Y.G. Pinsonneault inc, au montant total de 29 226,53 \$, taxes incluses, deux contrats pour la fourniture de fleurs annuelles estivales pour l'année 2016, pour les groupes A et C.

Appel d'offres 16-14963 / 3 soumissions

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adjugé à Les Serres Y.G. Pinsonneault inc, au montant de 12 530,88 \$, taxes incluses, le contrat 16-14963 (Groupe A) pour la fourniture de fleurs annuelles pour l'année 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1163301005

CA16 10 038

Adjuger à Les Serres Y.G. Pinsonneault inc, au montant total de 29 226,53 \$, taxes incluses, deux contrats pour la fourniture de fleurs annuelles estivales pour l'année 2016, pour les groupes A et C.

Appel d'offres 16-14963 / 3 soumissions

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adjugé à Les Serres Y.G. Pinsonneault inc, au montant de 16 695,65 \$, taxes incluses, le contrat 16-14963 (Groupe C) pour la fourniture de fleurs annuelles pour l'année 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1163301005

CA16 10 039

Approuver l'addenda afin de prolonger le délai au plus tard au 30 juin 2016 pour déposer le rapport de fin de mandat.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit approuvé l'addenda afin de prolonger le délai au plus tard au 30 juin 2016 pour déposer le rapport de fin de mandat.

Adopté à l'unanimité.

20.02 NTA1150630011

CA16 10 040

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 décembre 2015.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1160630001

CA16 10 041

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 décembre 2015.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1160630002

CA16 10 042

Autoriser une dépense de 193 688,03 \$, taxes incluses, auprès de Fortier Auto (Montréal) ltée pour l'acquisition de quatre camions F-350 à cabine simple et un camion F-350 à cabine d'équipe et autoriser une dépense de 35 958,73 \$, taxes incluses, auprès de Équipements Twin inc. pour la fourniture d'une benne basculante de 8,5 pieds en aluminium, conformément aux ententes-cadres intervenues entre la Ville et ces firmes.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 193 688,03 \$, taxes incluses, auprès de Fortier Auto (Montréal) ltée pour l'acquisition de quatre camions F-350 à cabine simple et un camion F 350 à cabine d'équipe, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CG15 0029) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1163301004

CA16 10 043

Autoriser une dépense de 193 688,03 \$, taxes incluses, auprès de Fortier Auto (Montréal) ltée pour l'acquisition de quatre camions F-350 à cabine simple et un camion F-350 à cabine d'équipe et autoriser une dépense de 35 958,73 \$, taxes incluses, auprès de Équipements Twin inc. pour la fourniture d'une benne basculante de 8,5 pieds en aluminium, conformément aux ententes-cadres intervenues entre la Ville et ces firmes.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 35 958,73 \$, taxes incluses, auprès de Équipements Twin inc. pour la fourniture d'une benne basculante de 8,5 pieds en aluminium, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CG14 0079) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1163301004

CA16 10 044

Autoriser une dépense de 91 441 \$, taxes incluses, auprès d'Énergie Valero inc. pour la fourniture sur demande d'essence régulière sans plomb, pour la période du 4 janvier 2016 au 31 décembre 2016, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 91 441 \$, taxes incluses, auprès de Énergie Valero inc. pour la fourniture sur demande d'essence régulière sans plomb, pour la période du 4 janvier 2016 au 31 décembre 2016, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CG15-0778) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1163301002

CA16 10 045

Autoriser une dépense de 36 686 \$, taxes incluses, auprès de Corporation Pepco Énergie pour la fourniture de diesel coloré pour la période du 4 janvier 2016 au 31 décembre 2016, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 36 686 \$, taxes incluses, auprès de Corporation Pepco Énergie pour la fourniture de diesel coloré pour la période du 4 janvier 2016 au 31 décembre 2016, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CG15-0778) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1163301001

CA16 10 046

Autoriser une dépense additionnelle de 19 143,34 \$ dans le cadre du contrat 14-13902 adjudgé à Solotech inc. pour la fabrication et l'installation de 15 stèles à affichage dynamique avec écran DEL ainsi que des bases de béton requises pour l'installation de ces stèles, majorant ainsi le montant total du contrat de 703 452,46 \$ à 722 595,80 \$, taxes incluses.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense additionnelle de 19 143,34 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires requis dans le cadre du contrat adjudgé à Solotech inc. pour la fabrication de 15 stèles à affichage dynamique avec écran DEL ainsi que des bases de béton requises et pour l'installation de ces stèles, majorant ainsi le montant total du contrat de 703 452,46 \$ à 722 595,80 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 NTA1146085004

CA16 10 047

Retourner au surplus de l'arrondissement, pour l'exercice 2015, un montant de 18 053,28 \$ représentant les dépenses non effectuées dans le cadre du projet du Centenaire de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit retourné au surplus de l'arrondissement, pour l'exercice 2015, un montant de 18 053,28 \$ représentant les dépenses non effectuées dans le cadre du projet du Centenaire de Montréal-Nord ;

Le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 NTA1141280013

CA16 10 048

Retourner au surplus de l'arrondissement, pour l'exercice 2015, un montant de 10 003,84 \$ représentant les dépenses non effectuées dans le cadre du projet de cadenassage.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit retourné au surplus de l'arrondissement, pour l'exercice 2015, un montant de 10 003,84 \$ représentant les dépenses non effectuées dans le cadre du projet de cadenassage ;

Le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 CTA1143602014

CA16 10 049

Retourner au surplus de l'arrondissement, pour l'exercice 2015, un montant de 5 311,08 \$ représentant les dépenses non effectuées pour la réalisation du projet « Propreté 2015 » supervisé par Les fourchettes de l'espoir dans le cadre du projet de revitalisation commerciale et verdissement de la zone Pascal-Lapierre.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit retourné au surplus de l'arrondissement, pour l'exercice 2015, un montant de 5 311,08 \$ représentant les dépenses non effectuées pour la réalisation du projet « Propreté 2015 » supervisé par Les fourchettes de l'espoir dans le cadre du projet de revitalisation commerciale et de verdissement de la zone Pascal-Lapierre ;

Le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 NTA1153602014

CA16 10 050

Retourner au surplus de l'arrondissement, pour l'exercice 2015, un montant de 3 992,16 \$ représentant les dépenses non effectuées dans le cadre de la série « L'OSM dans les parcs ».

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit retourné au surplus de l'arrondissement, pour l'exercice 2015, un montant de 3 992,16 \$ représentant les dépenses non effectuées dans le cadre de la série « L'OSM dans les parcs » ;

Le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 NTA1151095007

CA16 10 051

Retourner au surplus de l'arrondissement, pour l'exercice 2015, un montant de 216,40 \$ représentant les dépenses non effectuées dans le cadre de l'événement « Hommage au match parfait de Dennis Martinez » présenté au parc Charleroi et à la Maison culturelle et communautaire.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit retourné au surplus de l'arrondissement, pour l'exercice 2015, un montant de 216,40 \$ représentant les dépenses non effectuées dans le cadre de l'événement « Hommage au match parfait de Dennis Martinez » présenté au parc Charleroi et à la Maison culturelle et communautaire ;

Le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.11 NTA1151095009

CA16 10 052

Modifier les imputations budgétaires.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient modifiées les informations financières concernant la provenance des fonds.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1154383009

CA16 10 053

Accepter l'offre du conseil de la ville d'offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la fourniture de services 311 les soirs, les fins de semaine et les jours fériés.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit acceptée, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre du conseil de la ville d'assumer la responsabilité de la prise des appels téléphoniques au 311 les soirs, les fins de semaine et les jours fériés à compter du 15 février 2016, selon les modalités suivantes :

- prises d'appels téléphoniques 311 et des courriels n'ayant pas été attribués à aucun arrondissement du lundi au vendredi, de 17 h à 20 h 30, les samedis, dimanches et jours fériés de 9 h à 17 h ;
- offre d'un service de qualité conforme aux normes de service en matière de service téléphonique, tel que défini dans l'encadrement administratif Gestion du Réseau Accès Montréal (C-OG-SDG-D-07-001).

Adopté à l'unanimité.

30.13 1162577004

CA16 10 054

Abolir les comités existants, créer les nouveaux comités et nommer les élus responsables.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient abolis les comités créés par les résolutions CA13 10 434 et CA14 10 094 ;

QUE soient créés les comités suivants et que soient nommés les élus responsables :

STRATÉGIQUE

- Tous les membres du conseil

MONITORING

- Tous les membres du conseil

PLÉNIER

- Tous les membres du conseil

CONSULTATIF D'URBANISME

- M. Jean-Marc Gibeau, président
- Mme Sylvia Lo Bianco, présidente suppléante

TRAVAUX PUBLICS

- Mme Sylvia Lo Bianco, présidente

PERFORMANCE ET ADMINISTRATION

- Mme Monica Ricourt, présidente

CULTURE, SPORTS, LOISIRS, ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

- Mme Chantal Rossi, présidente
- Mme Monica Ricourt, substitut
- Mme Sylvia Lo Bianco, substitut

DÉVELOPPEMENT URBAIN

- M. Jean-Marc Gibeau, président

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Mme Chantal Rossi, présidente

TABLE PAIX ET SÉCURITÉ URBAINE

- Mme Monica Ricourt

CULTUREL PERMANENT

- Mme Chantal Rossi, présidente

RÉGIME DES RENTES DES EMPLOYÉS

- Mme Chantal Rossi
- M. Jean-Marc Gibeau
- Mme Monica Ricourt

ET QUE soient créés les dossiers de clientèles suivants:

AINÉS

- Mme Sylvia Lo Bianco

JEUNESSE

- Mme Monica Ricourt

Adopté à l'unanimité.

30.14 1132577106

CA16 10 055

Nommer Mme Kim Pariseau à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement d'un membre démissionnaire, le tout pour une période de deux ans.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Kim Pariseau à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans, en remplacement de M. Pierre Blondin.

Adopté à l'unanimité.

30.15 1162577012

CA16 10 056

Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de février 2016 au mois de janvier 2019, à l'organisme Boscoville 2000 à titre de partenaire privé.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de février 2016 au mois de janvier 2019, à l'organisme Boscoville 2000 à titre de partenaire privé.

Adopté à l'unanimité.

30.16 1166145002

CA16 10 057

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA02-10-0005-3 modifiant le Règlement RGCA02-10-0005 sur le Comité consultatif d'urbanisme.

Avis est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA02-10-0005-3 modifiant le Règlement RGCA02-10-0005 sur le Comité consultatif d'urbanisme ;

ET QUE soit déposé le Règlement RGCA02-10-0005-3 qui a été remis aux membres du conseil dans les délais impartis par la loi.

40.01 1162577003

CA16 10 058

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA06-10-0011-2 modifiant le Règlement RGCA06-10-0011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement occupant certaines fonctions afin de fixer une rémunération pour le maire suppléant, autrement non rémunéré, dans l'unique situation où le poste de maire est vacant.

Avis est donné par Mme Sylvia Lo Bianco qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA06-10-0011-2 modifiant le Règlement RGCA06-10-0011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement occupant certaines fonctions afin de fixer une rémunération pour le maire suppléant ;

ET QUE soit déposé le Règlement RGCA06-10-0011-2 qui a été remis aux membres du conseil dans les délais impartis par la loi.

40.02 1162577011

CA16 10 059

Adopter le Règlement RGCA16-10-0008 afin d'autoriser l'utilisation à des fins de garderie du bâtiment situé au 11175, avenue Georges-Pichet.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA16-10-0008 afin d'autoriser l'utilisation à des fins de garderie du bâtiment situé au 11175, avenue Georges-Pichet a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA16-10-0008 autorisant l'utilisation du lot 1 300 490 du cadastre du Québec, situé au 11175, avenue Georges-Pichet, à des fins de garderie ou centre de la petite enfance.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1150576015

CA16 10 060

Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.026 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'ajouter des usages et de modifier le taux d'implantation et le coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) pour la zone R30-500.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relative au second projet de Règlement R.R.1562.026 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'ajouter des usages, de modifier le taux d'implantation et le coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) pour la zone R30-500.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1150217003

CA16 10 061

Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.026 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'ajouter des usages et de modifier le taux d'implantation et le coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) pour la zone R30-500.

Attendu qu'une copie du Règlement R.R.1562.026 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'ajouter des usages et de modifier le taux d'implantation et le coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) pour la zone R30-500 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.026 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'ajouter des usages, de modifier le taux d'implantation et le coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) pour la zone R30-500.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1150217003

CA16 10 062

Approuver les nouvelles règles de régie interne du Comité consultatif d'urbanisme / RRI-01.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvées les nouvelles règles de régie interne du Comité consultatif d'urbanisme (RRI-01) pour remplacer celles adoptées par la résolution CA09 10 356.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1162577010

CA16 10 063

Déposer aux archives le certificat des résultats suite à la tenue du registre pour le Règlement RGCA16-10-0006 autorisant un emprunt de 577 000 \$ pour le financement du programme de protection des bâtiments sportifs et culturels.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat des résultats suite à la tenue du registre pour le Règlement RGCA16-10-0006 autorisant un emprunt de 577 000 \$ pour le financement du programme de protection des bâtiments sportifs et culturels.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1150630036

CA16 10 064

Déposer aux archives le certificat des résultats suite à la tenue du registre pour le Règlement RGCA16-10-0007 autorisant un emprunt de 293 000 \$ pour le financement du programme de protection des bâtiments administratifs.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat des résultats suite à la tenue du registre pour le Règlement RGCA16-10-0007 autorisant un emprunt de 293 000 \$ pour le financement du programme de protection des bâtiments administratifs.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1150630035

CA16 10 065

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge arrière de 1,75 m au lieu de 4,5 m, une cour arrière de 9% au lieu de 25% et un perron à 1,75 m au lieu de 2 m d'une ligne de propriété pour le 12005, avenue Edger. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge arrière de 1,75 m au lieu de 4,5 m, une cour arrière de 9% au lieu de 25% et un perron à 1,75 m au lieu de 2 m d'une ligne de propriété ;

QUE ces dérogations mineures soient conditionnelles à ce que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 301 371 du cadastre du Québec, soit le 12005, avenue Edger.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1162577006

CA16 10 066

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge avant principale de 4,33 m au lieu de 4,5 m, une marge latérale de 1,72 m au lieu de 1,98 m et une marge arrière de 2,59 m au lieu de 6 m et un logement au sous-sol de deux chambres à coucher au lieu d'une pour le 3855, rue Fleury. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 4,33 m au lieu de 4,5 m, une marge latérale de 1,72 m au lieu de 1,98 m, une marge arrière de 2,59 m au lieu de 6 m et un logement au sous-sol de deux chambres à coucher au lieu d'une ;

QUE ces dérogations mineures soient conditionnelles à ce que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 413 608 du cadastre du Québec, soit le 3855, rue Fleury.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1162577007

CA16 10 067

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge arrière de 1,28 m au lieu de 4,5 m et un empiètement de 1,18 m de la remise dans la marge avant principale pour le 11956 et 11958, avenue Henrietta. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge arrière de 1,28 m au lieu de 4,5 m et un empiètement de 1,18 m de la remise dans la marge avant principale ;

QUE ces dérogations mineures soient conditionnelles à ce que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 845 660 du cadastre du Québec, soit le 11956 et 11958, avenue Henrietta.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1162577008

CA16 10 068

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'installation d'une enseigne pour le 3155, rue Fleury en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit acceptée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'installation d'une enseigne commerciale telle que proposée ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 367 du cadastre du Québec, soit le 3155, rue Fleury.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1162577005

CA16 10 069

Titulariser M. Sylvain Panneton à titre de plombier chauffage à la Division voirie aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 2 janvier 2016.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Sylvain Panneton, matricule 100107673, à titre de plombier chauffage (Emploi : 607040), groupe de traitement 19, à la Division voirie aqueduc de la Direction des travaux publics, rétroactivement au 2 janvier 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1163301003

CA16 10 070

Nommer M. Nemrod Memette à titre d'assistant intervention-loisir à la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois à compter du 13 février 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommé M. Nemrod Memette, matricule 678082000, à titre d'assistant intervention-loisir à la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Emploi : 700840 - Poste : 64984), groupe de traitement 27E, en période d'essai de six (6) mois à compter du 13 février 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1161280001

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 30, Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante d'arrondissement, invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions.

Mme Céline Gingras

Signalisation routière relative à la vitesse – hauteur des panneaux

Mme Marie-Ève Lemire

Programme AccèsLogis – Résolution à l'attention du Gouvernement du Québec
Dépôt d'un projet de résolution

M. Louis Langevin

Taxes municipales – Étalement des versements

Mme Carmel Antoine Bessard

Nom des membres du comité consultatif d'urbanisme

M. Robert Tibi

Interdiction de déposer la neige du domaine privé dans la rue

À 19 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante d'arrondissement, déclare la séance levée.

Chantal ROSSI
Mairesse suppléante d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 mars 2016.